

DOMAINE DE L' OYAT DES DUNES
PENSION CANINE
LIEU DIT LA PIETIERE
85300 CHALLANS
TEL : 0251582215
Siret : 49769152700012

Nom propriétaire :

Tel :

Adresse mail :

Nom du chien ou des chiens :

Race :

Nombre de boxe :

Date et heure d'arrivée :

Date et heure de départ :

Condition d'admission et règlement :

La pension est ouverte du lundi au samedi de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h00**

Le dimanche entre **10h00 et 12 h00** et **17h 00et 19 h00** sur rendez vous uniquement

Votre animal sera déposé ou repris aux horaires d'ouverture

L'animal doit être identifié (pucé ou tatoué)

Le carnet de santé et la carte d'identification doivent être remis le jour de l'arrivée

L'animal doit être vacciné, **vaccin CHPL et vaccin toux de chenil en intranasal obligatoire**

Pour les chiens catégorisés , vaccin rage obligatoire , fournir attestation d'assurance et permis de détention

Le manquement à ces obligations entraînerait des sanctions pour notre établissement soumis au contrôle de la Direction des services vétérinaires.

Le domaine se réserve le droit de refuser l'animal pour des raisons d'hygiène ou de sécurité

Les animaux doivent présentés en bonne état de propreté et munis d'une protection anti parasitaire

En cas de maladie ou d'accident , l'animal sera conduit chez le vétérinaire, la facture reste à la charge du client

En cas de décès, si notre responsabilité n'est pas avérée, la pension décline toute responsabilité

Tarifcation :

Le prix est de **12,50 euros pour un chien** par jour nourriture et chauffage compris

Aucune réduction ne sera faite sur le tarif journalier en cas de fourniture de nourriture pour l'animal

En cas d'annulation , l'acompte de 25 euros (à l'ordre de l'oyat des dunes) est conservé par le domaine

En cas de départ prématuré de l'animal, le montant du séjour reste acquis à la pension

Pour toute arrivée différée de l' animal , les jours réservés sont dus en totalité

Les réservations sont définitives qu'après le versement de l'acompte

Le règlement s'effectue soit par chèque bancaire ou espèce

Pas de paiement par carte bancaire

Responsabilités :

Si une décision grave(opération, euthanasie) doit être prise et que le domaine de l'oyat des dunes ne puisse joindre ni le maître , ni la personne à contacter durant le séjour, celle ci sera prise conjointement avec le vétérinaire de la pension

La mise en pension dans notre établissement déclaré et sous contrôle vétérinaire ne constitue pas un garantie de santé. Les problèmes que peuvent rencontrer votre animal dans sa vie chez vous, peuvent aussi survenir pendant son séjour à la pension

Ceci n'engage pas notre responsabilité (ex : torsion d'estomac, fausse déglutition, virus, blessure , parasites, eczéma etc,,,,)

Un amaigrissement et des maladies peuvent survenir du fait du stress provoqué par l'absence des maître

Le domaine est assuré par GROUPAMA

La direction vous remercie de votre compréhension

Fait à challans

Signature client

(précédé de la mention lu et approuvé)